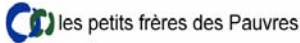




SECURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation Armée du Salut



Communiqué de presse

Paris, le 16 octobre 2007

Les grandes associations de solidarité obtiennent la suppression de l'article 21 du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration

Les associations demandaient depuis plusieurs semaines de façon ferme et unanime, à travers une mobilisation soutenue, la suppression de l'article 21 du projet relatif à la maîtrise de l'immigration, qu'elles considèrent comme contradictoire avec le principe d'accueil inconditionnel et les valeurs qu'elles défendent. Elles en ont, à plusieurs reprises, démontré son caractère inutile voire dangereux, notamment en termes de santé publique.

Cet article, rappelons-le, instaurait une discrimination dans l'accueil et l'accompagnement des personnes à la rue en refusant aux sans-papiers le droit de demeurer dans les centres d'hébergement ainsi que celui de s'y voir proposer une orientation en fonction de leur situation.

Dans le cadre de cette mobilisation, 12 grandes associations de solidarité* ont été reçues hier, sur leur demande par Monsieur Mariani, rapporteur sur l'article 21 pour la commission mixte paritaire qui s'est tenue ce jour. Lors de cette rencontre, et après avoir entendu les arguments mis en avant par les différentes associations, Monsieur Mariani s'est engagé à demander la suppression de l'article 21.

Suite à ce travail de mobilisation et de sensibilisation de la part des associations, la Commission mixte paritaire a donc décidé aujourd'hui de supprimer l'article 21 du projet de loi.

Les associations se réjouissent de cette décision et remercient tous ceux qui, au-delà des clivages politiques traditionnels ont soutenu cette position.

Les associations resteront vigilantes à ce que, dans les discussions et les dispositions législatives à venir, le principe d'accueil inconditionnel et d'accompagnement pour les personnes les plus démunies, quelle que soit leur situation administrative, ne soit jamais remis en question.

Contact presse :

Emmaüs France	Sandrine Witeska	01 46 07 97 43 / 06 16 46 27 51
Association Emmaüs	Hélène Thouluc	01 44 82 77 43 / 06 67 89 69 19
Fondation Abbé Pierre	Michèle Santonastaso	01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79
Restaurants du cœur	Agathe Revol	01 53 32 23 40
ACSC	Aurélien GEAY	01 58 70 09 35 / 06 87 19 69 10

* Association des cités du Secours Catholique, Association Emmaüs, CASP, la Cimade, Emmaüs France, Fédération de l'Entraide Protestante, FNARS, Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Fondation de l'Armée du Salut, les petits frères des Pauvres, Restos du Cœur, Secours Catholique.